



FAIRE UN STAGE EN ALLEMAGNE

VOS DROITS ET DEVOIRS

L'accomplissement d'un stage permet à l'étudiant de s'immerger dans le monde professionnel, de mettre en pratique ses acquis scolaires ou universitaires, et assimiler des compétences nouvelles afin de valoriser son diplôme.

L'étudiant peut également, avec son regard neuf, apporter des idées innovantes, voire une nouvelle dynamique à l'entreprise.

Un stage peut éventuellement aboutir à un emploi et se prépare activement !

Ce guide pratique du stagiaire vous permet d'entreprendre aisément l'ensemble des démarches nécessaires au bon déroulement de cette expérience, et d'être au fait de vos droits et devoirs administratifs.

EURES



EURES est un réseau européen de la Commission européenne qui regroupe les services publics de l'emploi et leurs partenaires. Son but est d'aider les demandeurs d'emploi à décrocher un poste et les employeurs à recruter des candidats venus de toute l'Europe.

<https://ec.europa.eu/eures>

CONDUITE DU PROJET ET RÉDACTION CRD EURES / FRONTALIERS GRAND EST



WTC – Tour B
2 rue Augustin Fresnel
57070 Metz Technopôle
Tél. : +33(0)3 87 20 40 91

contact@frontaliers-grandest.eu

SOMMAIRE

Trouver un stage en Allemagne.....	4
Qui peut effectuer un stage ?	5
Les différents types de stages	5
Les démarches préalables.....	6
La durée du stage	8
Les droits du stagiaire.....	9
Fiscalité	11
Protection sociale	12
Pensez-y !.....	14

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce guide ne peuvent être utilisées qu'à usage privé et n'ont qu'une valeur informative ; elles ne peuvent donc être considérées comme faisant juridiquement foi.

Les extraits de lois et règlements présents dans cet ouvrage ne sont repris qu'à titre d'information. Ils ne créent dès lors aucun droit ou obligation autres que ceux qui découlent des textes juridiques nationaux légalement adoptés et publiés ; seuls ces derniers font foi.

Les informations fournies par cet ouvrage sont exclusivement de portée générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale. Elles n'engagent pas la responsabilité du CRD EURES / Frontaliers Grand Est et de la Commission européenne, financeur du projet.

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat, les sujets traités faisant l'objet de modifications légales fréquentes.

1 | TROUVER UN STAGE EN ALLEMAGNE

Adresses utiles

Pour trouver un stage, les candidats peuvent consulter les offres de stage et déposer leur CV sur les sites dédiés et les sites de recherche d'emploi.

► Organismes franco-allemands

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : www.ofaj.org

Centre d'Information et de Documentation de l'Ambassade d'Allemagne (CIDAL) :

www.cidal.diplo.de

Connexion Emploi : www.connexion-emploi.com/fr

► Sites de recherche de stages privés

www.praktika.de, www.jobber.de, www.meinpraktikum.de, etc.

La recherche de stage

Les entreprises allemandes prévoient le recrutement de stagiaires au moins 6 mois à l'avance, il est conseillé de commencer les démarches à cette période-là.

Les candidats peuvent mettre en ligne leur CV de préférence traduit en langue allemande. Attention : le CV allemand (Lebenslauf) doit être très complet et peut tenir sur deux voire trois pages. Un dossier de candidature doit être envoyé à chaque entreprise, qui doit être sélectionnée pour correspondre au domaine d'activité où les candidats souhaiteraient travailler.

Il est utile de préparer son entretien, en s'informant sur l'entreprise au préalable.

La connaissance des langues

L'allemand est la langue de travail. Des connaissances en allemand sont impératives pour effectuer un stage, même dans une entreprise étrangère. L'anglais est utilisé dans les grands groupes pour les relations à l'international. Il peut être utile de se renseigner sur la possibilité de suivre des cours de langues intensifs (avant ou pendant le stage).



2 | QUI PEUT EFFECTUER UN STAGE ?

Le stage est très répandu en Allemagne dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans la formation professionnelle. Il permet de développer ses compétences dans un domaine particulier. Néanmoins, il n'existe pas de définition légale comme en France, mais différents types de stages correspondant à une législation particulière. Dans tous les cas, selon la loi, le stage doit avoir un objectif de formation. Il ne doit pas être organisé dans le but de pourvoir un poste fixe de l'entreprise.

3 | LES DIFFÉRENTS TYPES DE STAGES

Il existe différents types de stages correspondant à une situation et à une législation particulière.

On différencie notamment le stage obligatoire (*Pflichtpraktikum*), le stage volontaire (*freiwilliges Praktikum*), le stage de formation professionnelle (*Ausbildungspraktikum*⁽¹⁾), le stage pratique (*Studienfachbezogenes Praktikum*), ou encore le stage médical (*Famulatur*). Cette brochure présente uniquement le stage obligatoire et le stage volontaire.

Le stage obligatoire dans le cadre d'études supérieures (*Pflichtpraktikum*)

Il concerne les jeunes en formation et étudiants effectuant un stage obligatoire s'inscrivant dans le cadre de leur formation (école, université, etc.). Ce stage a pour objectif d'offrir un premier aperçu du monde du travail et de mettre en pratique les connaissances. Il se distingue du « *Vorpraktikum* », stage effectué avant les études, et du « *Nachpraktikum* », stage effectué après les études.

Seul le *Zwischenpraktikum*, accompli au cours des études, est un « vrai » stage étudiant.

Le stage volontaire (*Freiwilliges Praktikum*)

Il peut concerner tout étudiant souhaitant, de sa propre initiative, effectuer un stage pour acquérir une expérience professionnelle. Ce stage n'est pas inclus dans un cycle d'études, mais souvent accompli pendant les vacances semestrielles⁽²⁾.

⁽¹⁾Toute personne peut réaliser un stage pour acquérir ou approfondir ses connaissances pratiques dans le cadre d'une formation allemande « Ausbildung » qui varie suivant le domaine de formation de 2 ans à 3 ans et demi. Dans ce cas, c'est la loi sur la formation professionnelle qui s'applique.

⁽²⁾Les vacances semestrielles ont lieu à la fin de chaque semestre en Allemagne, début mars pour le premier semestre, et début août pour le deuxième semestre.

4 | LES DÉMARCHES PRÉALABLES

La convention de stage

Stage obligatoire dans le cadre des études (*Zwischenpraktikum*)

La convention de stage de stage n'est pas obligatoire. Néanmoins, il est vivement recommandé d'établir une convention de stage entre le stagiaire, l'établissement de formation (école ou université), et l'entreprise. Celle-ci doit obligatoirement être signée par les trois parties pour être valable et constituer la « loi entre les parties ». Elle permet notamment de définir les conditions de travail (congés, horaires de travail), la durée du stage, ou encore le montant de l'indemnité de stage. Les missions qui sont attribuées au stagiaire doivent également y figurer.

Stage volontaire (*Freiwilliges praktikum*)

La convention de stage n'est pas obligatoire. Cependant elle est également vivement recommandée. Elle doit être signée entre le stagiaire et l'entreprise et permet de définir les conditions de travail (durée du stage, missions, montant de l'indemnité, durée de la période d'essai, congés, durée du préavis en cas de rupture, informations sur la réglementation de l'entreprise).

Formalités préalables à effectuer (*visa, autorisation de séjour*)

► Pour les étudiants de l'Union européenne

Le ressortissant de l'UE est dispensé d'effectuer des démarches spécifiques (à l'exception de la conclusion d'un contrat ou d'une convention de stage). Néanmoins, il doit être muni d'une pièce d'identité.

► Pour les étudiants hors Union européenne

• Demande de visa avant le départ

Les candidats étrangers doivent faire une demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat d'Allemagne de leur pays de résidence pour entrer sur le territoire allemand. Il s'agit d'un visa étudiant. Il est valable un an. Seuls les étudiants étrangers ayant suivi au moins 4 semestres d'études dans leur établissement peuvent effectuer un stage en Allemagne. Celui-ci doit être obligatoire dans le cadre des études, ou avoir un rapport direct avec les études.

Ils doivent prendre rendez-vous avec un représentant de l'Ambassade du pays de résidence. Les documents suivants sont à fournir (liste non exhaustive) :

- ♦ formulaire de demande,
- ♦ passeport en cours de validité et photos d'identité,
- ♦ confirmation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, et attestation que le stage fait partie du cycle d'études,
- ♦ attestation d'assurance maladie valide en Allemagne pendant toute la durée du stage (original plus 2 copies),
- ♦ des garanties financières ou une attestation de bourse,
- ♦ l'autorisation de la Bundesagentur für Arbeit (qui fait office d'autorisation de travail). Cette démarche n'est pas obligatoire pour des stages prévus dans le cadre de programmes européens d'échanges (Erasmus, Tempus, Leonardo, etc.), et les stages auprès d'organismes étatiques allemands et européens.

Les ressortissants de pays tiers effectuant des études dans un Etat membre de l'UE et disposant d'un titre de séjour pour les études doivent aussi solliciter un visa pour l'Allemagne.

• Exception de visa pour ressortissants de certains pays :

Les ressortissants de certains pays (Australie, Canada, Corée du Sud, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, USA) n'ont pas à fournir de visa pour un séjour **allant jusqu'à trois mois**. Au-delà, une demande de visa est à effectuer auprès de l'ambassade ou du consulat d'Allemagne.

• Demande de titre de séjour

Une demande de titre de séjour pour un stage académique est à effectuer auprès de l'Office de l'Immigration.

Stages volontaires

Les stages volontaires peuvent être effectués dans les mêmes conditions à condition que les études ne soient pas terminées depuis plus de 18 mois, et qu'ils aient un rapport direct avec les études. Les mêmes démarches que pour les stages obligatoires doivent être entreprises par les ressortissants de pays tiers.

Informations sur les démarches : <https://www.germany-visa.org/de/>



5 | LA DURÉE DU STAGE

La loi ne prévoit aucune durée de stage maximum. Les informations suivantes sont donc données à titre indicatif.

Stage obligatoire dans le cadre des études (*Zwischenpraktikum*)

La durée d'un stage en Allemagne dépend du programme d'études. Elle varie de 3 à 6 mois (rarement 2 mois, ce qui rend parfois la recherche difficile pour un étudiant de BTS par exemple).

À noter : si le programme d'études prévoit un stage de 8 mois, et que le stage proposé par l'entreprise est de 12 mois, la période dépassant celle du stage obligatoire pourra être considérée comme « *freiwilliges Praktikum* ».

Stage volontaire (*Freiwilliges Praktikum*)

La durée est à négocier avec l'employeur. Elle est en général de 2 à 3 mois et ne peut raisonnablement excéder 12 mois.



6 | LES DROITS DU STAGIAIRE

Stage obligatoire dans le cadre des études (*Zwischenpraktikum*)

Les stages obligatoires effectués dans le cadre des études (*Zwischenpraktikum*) ne sont pas soumis au droit du travail. Les étudiants stagiaires restent, concernant les droits et devoirs, membres de leur établissement.

Ainsi, les modalités du stage concernant les conditions de travail (gratification, congés, rupture de stage, etc.) doivent être fixées **au moment de la signature de la convention de stage entre l'employeur et le stagiaire**.

Temps de travail

La durée du travail ne peut être supérieure à **40 heures par semaine** et 8 heures par jour. En cas de stage avec horaires atypiques (restauration, hôpitaux, salons, etc.), des récupérations doivent être accordées par l'employeur.

Période d'essai

Une période d'essai doit normalement être définie, dont la durée doit être en rapport avec la durée du stage.

Rupture de la convention de stage

La rupture du contrat n'est pas légiférée dans le cadre du stage obligatoire. Il n'existe pas de protection contre le licenciement. Les conditions d'une rupture peuvent toutefois être définies dans la convention de stage. Une rupture de contrat après la période d'essai ne peut pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Gratification

Lorsque le stage fait partie intégrante des études supérieures, **il n'existe pas d'obligation légale de rémunération en Allemagne**. En pratique, si la durée du stage est supérieure à 3 mois, une éventuelle gratification se négocie avec l'employeur (*freiwillige Vergütung*). Son montant est fixé au moment de la signature de la convention.

En général, l'échelle de rémunération est comprise entre 350 et 850 € et plus (jusqu'à 1.400 €). Le montant alloué est fonction des missions allouées, des moyens de l'entreprise et d'une éventuelle convention collective. Dans le cas particulier du secteur public et des associations, les rémunérations sont plus rares. Dans des villes allemandes comme Munich, Francfort ou Stuttgart, les indemnités sont plus élevées qu'à Berlin....

Stage volontaire (*Freiwilliges Praktikum*)

Un stagiaire volontaire est soumis à la loi sur la formation professionnelle (*Berufsbildungsgesetz*⁽³⁾). À ce titre, il est concerné par certains aspects du droit du travail.

Congés

Le stagiaire a droit aux congés minimum légaux, sur la base de 24 jours ouvrables par an, soit deux jours par mois, **si son stage dure plus d'un mois**. Les congés ne peuvent être pris qu'après 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

Rupture de la convention de stage

Après une éventuelle période d'essai, définie d'un commun accord entre l'employeur et le stagiaire, l'employeur ne peut rompre le contrat que pour une cause importante. Il en est de même pour le stagiaire, qui est tenu d'effectuer un préavis de 4 semaines en cas de démission.

Gratification

Si la durée du stage est inférieure à trois mois, l'employeur fixe librement le montant de la gratification. Celle-ci doit toutefois être au minimum égale au salaire minimum de branche fixé par le *Bundesinstitut für Berufsbildung* (Institut fédéral pour la formation professionnelle) dans le cadre des stages soumis à la loi sur la formation professionnelle.

Si **le stage volontaire dure plus de 3 mois, le salaire minimum** doit être versé dès le premier jour d'emploi, soit 9,60 € par heure (2021).



⁽³⁾Il en est de même pour le stage avant ou après les études (*Vor- und Nachpraktikum*)

7 | FISCALITÉ

Fiscalité des revenus d'un étudiant français ayant effectué un stage en Allemagne

Les étudiants et stagiaires, embauchés moins de 183 jours au cours d'une même année civile (soit 6 mois) dans une entreprise d'un pays partenaire (dont l'Allemagne) autre que celui de leur lieu de résidence, sont soumis à la réglementation suivante : pour tout stage effectué par un étudiant, les revenus sont uniquement imposables dans le pays où l'étudiant est domicilié.

Afin d'éviter tout prélèvement d'impôt à la source en Allemagne, le stagiaire peut contacter le *Finanzamt* local pour demander une attestation d'exonération d'impôt, en faisant référence à l'article 17 de la convention fiscale franco-allemande.

L'étudiant français sera donc soumis à la fiscalité des stages en France.

Les gratifications versées au titre d'une convention de stage d'une durée supérieure à 2 mois sont exonérées d'impôt dans la limite d'un SMIC annuel (18.654,96 € brut au 1er janvier 2021), et ce, que le stagiaire soit ou non rattaché au foyer fiscal de ses parents et quel que soit son âge. Dans le cas où la gratification serait supérieure à ce montant, elle sera soumise à l'impôt sur le revenu pour la partie excédant le plafond.



8 | PROTECTION SOCIALE

Assurance maladie

Stage obligatoire dans le cadre des études (*Zwischenpraktikum*)

► Étudiants français ou autres ressortissants de l'Union européenne

L'étudiant - qui est obligatoirement affilié au régime général de la **Sécurité sociale** en France - conserve son assurance maladie étudiant pendant le stage à l'étranger par le biais de la **Carte d'assurance maladie européenne**. Celle-ci est à demander sur le site **Ameli.fr** (espace privé). **Le stagiaire n'a donc pas besoin d'être affilié à la Sécurité sociale en Allemagne.**

La carte européenne d'assurance maladie permettra la prise en charge des soins médicalement nécessaires au cours du séjour. Sur place, les frais médicaux seront pris en charge pour tous les soins effectués auprès des prestataires de santé publique. Cette carte est valable un an.

► Étudiants hors Union européenne

Une attestation d'assurance maladie délivrée dans le pays d'origine est obligatoire pour la délivrance du visa. Les candidats étrangers doivent néanmoins vérifier quels sont les frais couverts en Allemagne, et éventuellement s'affilier à une assurance santé privée sur place.

Stage volontaire (*Freiwilliges Praktikum*)

Dans le cadre d'un stage volontaire, la nécessité de s'affilier dépend de la durée du stage et du montant de la rémunération.

Différents cas de figure peuvent se présenter :

- ◆ Le stagiaire ne perçoit aucune gratification (stage de moins de trois mois) : s'il est âgé de moins de 25 ans, il conserve son statut d'étudiant, et bénéficie de son assurance maladie étudiant par le biais de la carte d'assurance maladie européenne.
- ◆ Le stagiaire perçoit une gratification équivalente à un minijob en Allemagne. Son contrat de stage a l'une des caractéristiques suivantes :
 - le temps de travail ne dépasse pas 20 heures par semaine, ou
 - la durée du stage ne dépasse pas 3 mois ou 70 jours, ou
 - le revenu mensuel est inférieur à 450 €/mois.

Dans ce cas, la gratification est exonérée des cotisations sociales salariales, hormis l'assurance retraite. Des cotisations sociales sont versées par l'employeur.

- ◆ Entre 450,01 € et 850 € brut mensuel, c'est la réglementation des « Gleitzonejobs » qui s'applique, avec des cotisations sociales réduites.
- ◆ Si la gratification est supérieure à 850 € : le montant est soumis aux cotisations sociales au même titre que les autres salariés en Allemagne. En cas de maladie, le stagiaire a droit au maintien du salaire.

Accident du travail et maladie professionnelle

Stage obligatoire dans le cadre des études (*Zwischenpraktikum*)

Pour un étudiant inscrit dans un établissement français et effectuant un stage à l'étranger (Union européenne) :

La couverture du risque accident de travail et de maladie professionnelle pendant un stage est prise en charge différemment selon les montants de la gratification perçue :

- ◆ **En cas de gratification inférieure ou égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 3,90 € par heure effectuée au 1er janvier 2021)**
L'étudiant français pourra se voir maintenir sa protection sociale française en matière d'accident du travail pour une durée maximale de douze mois. Les cotisations seront recouvrées auprès de l'établissement d'enseignement français.

- ◆ **En cas de gratification supérieure à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 3,90 € par heure effectuée au 1er janvier 2021)**
Le stagiaire ne bénéficiera pas de la protection sociale du régime français en matière d'assurance accidents du travail. L'entreprise d'accueil doit couvrir les assurances accidents du travail et responsabilité civile de l'étudiant lors de sa période de stage comme s'il s'agissait d'un salarié.

Stage volontaire (*Freiwilliges Praktikum*)

Si le stage n'est pas obligatoire, le stagiaire bénéficie de l'assurance accident du travail de l'entreprise. L'employeur est chargé de son affiliation.

PENSEZ-Y !

La recherche d'un logement

Pour trouver une colocation en Allemagne, consulter (liste non exhaustive) :

<https://www.wg-gesucht.de/>

https://housinganywhere.com/de/?utm_source=StudentenWG

<https://www.immowelt.de/suche/wg>

Déclaration de domicile

Toute personne qui séjourne plus de trois mois en Allemagne doit obligatoirement se déclarer auprès de sa commune de résidence dans un délai de 7 à 14 jours après son arrivée (*Einwohnermeldeamt*).

Les assurances

Vérifier que les assurances couvrent tous les risques possibles à l'étranger.

La banque

Valider avec la banque le retrait possible d'argent et les moyens de paiement.



RETROUVEZ-NOUS SUR www.frontaliers-grandest.eu



et sur les réseaux sociaux :





CRD EURES / FRONTALIERS GRAND EST

World Trade Center - Tour B

2 rue Augustin Fresnel - F 57070 METZ Technopôle

Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91

contact@frontaliers-grandest.eu

Création Idee Ad pour Frontaliers Grand Est



Dépôt légal
ISBN : 978-2-38432-002-8
EAN : 9782384320028

Décembre 2021
6^{ème} édition